

COMMUNE DE LA ROCHE-JAUDY

-CONSEIL MUNICIPAL-

Séance du 07 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le sept NOVEMBRE, à vingt heures, le Conseil Municipal de LA ROCHE-JAUDY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Louis EVEN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 45

Présents ce jour : 25

Etaient présents :

COADIC Marie-Laure ; COADIC Danièle ; COLIN Guillaume ; CORNEC David ; EVEN Jean-Louis ; FREMERY Bernard ; GAREL Romain ; GUILLOU Georges ; GUILLOU Jean-Paul ; JEGOU Marie-France ; LE DIUZET Yves ; LE GOAS Patricia ; LE MOAL André ; LE ROUX Michel ; LESCOUARC'H Christian ; LINTANF Hervé ; LUCO Alain ; MEUR Jean-Luc ; MORVAN Joël ; PARISCOAT Arnaud ; PILLEZ-PINOI Yannick ; RIOU Alban ; SALIC Mireille ; SAVIDAN Yvon ; THIRION Gérard

Procurations : COLIN Sandrine à COLIN Guillaume ; CORBEL Tugdual à MORVAN Joël ; HENRY Gaëlle à PARISCOAT Arnaud ; MERLE Renaud à LINTANF Hervé

Nombre de votants : 29

Date de la convocation : le 31 octobre 2019

Secrétaire de séance : PARISCOAT Arnaud

1. Déploiement de la fibre optique et gestion durable du bocage

Plusieurs conseillers ont prévenu de leur léger retard, Monsieur Le Maire propose que Messieurs Bizouarn et Vieilleville, des services de Lannion Trégor Communauté, commencent leur présentation, afin de ne pas prendre trop de retard au vu de l'importance de l'ordre du jour.

Fibre optique :

Orange étant une entreprise privée, elle a choisi de ne développer la fibre que dans les zones rentables. Rapidement les collectivités se sont organisées, via Megalis, pour organiser la couverture du territoire breton.

Plusieurs partenaires sont engagés dans ce projet : Région, Département, Feder, FSL... La participation financière de LTC au projet Megalis est de 445€ / prise.

ARRIVEE DE Y. LE DIUZET et de G. GUILLOU à 20h10.

Le territoire de La Roche-Jaudy est concerné par la phase 2, calendrier prévisionnel 2020-2023. LTC a fait le choix de prioriser les zones en mauvais débit ADSL.

Monsieur Bizouarn précise que pour le territoire sud de Pommerit-Jaudy, celui-ci étant rattaché à Runan, c'est Guingamp-Paimpol Agglomération qui est en charge du projet, l'échéance annoncée serait 2026.

Le projet Mégalis prévoit le déploiement de la fibre jusqu'aux points de branchement : des armoires seront positionnées dans des secteurs de 300 logements (point de mutualisation) pour aller jusqu'à des points de branchements pouvant desservir jusqu'à 6 logements. La commercialisation est toujours faite par les opérateurs traditionnels, le raccordement final se fera donc quand l'abonné souscrit à un offre fibre auprès de son opérateur.

ARRIVEE de M. SALIC à 20h19.

Les infrastructures télécoms pour le déploiement de la fibre sont soit en fourreaux, soit en aérien. Pour ces derniers, il est nécessaire de prévoir l'entretien et l'élagage autour des poteaux téléphoniques.

Jean-Louis EVEN précise qu'il a demandé aux services techniques de la commune de faire un état des lieux rapides de l'état des poteaux téléphoniques de la commune : un premier relevé, non exhaustif, est de plus de 40 poteaux en mauvais état. Sur l'ensemble du territoire communal, ce nombre peut doubler ! Une estimation en temps agents, le coût pour la commune est d'environ 10 000 €.

Jean-Louis EVEN rappelle que lors des premières discussions sur ce projet, le déploiement de la fibre était prévu avec l'enfouissement des réseaux. Il n'a jamais été question du coût induit par l'entretien des poteaux téléphoniques.

Par ailleurs, quel sera le temps de réaction de Mégalis en cas de câble endommagé... Le temps de réaction d'Orange est déjà très long. La question sera posée à Mégalis lors de la réunion du 5 décembre prochain.

Auguste Bizouarn (LTC) précise que le coût de l'enfouissement des réseaux est estimé à 4.5 Milliards. Par ailleurs, normalement l'entretien des poteaux téléphoniques appartient aux propriétaires. Tant que France Télécom a été une entreprise publique, des agents assuraient l'entretien. Quand elle est devenue privée, elle a cessé de le faire, considérant que la charge revient aux propriétaires, mais le relai n'a jamais été pris (habitude que l'entretien soit fait par d'autres...(communes, riverains...).

Pierre Vieilleville (LTC) confirme qu'une partie du montant facturé aux particuliers sur leur contrat (9€) est prévu pour l'entretien, mais celui-ci n'est plus fait.

Jean-Louis Even dit que c'est une forme de double peine pour les communes rurales, car dans les grands centres urbains, Orange fait et paie la totalité du déploiement. Pour Alain Luco, la commune va payer pour Orange en faisant l'entretien.

Auguste Bizouarn (LTC) précise que l'entretien des bords de route devrait être normalement fait. Orange a laissé la charge aux propriétaires, il s'agit donc de remettre les choses en route avec ceux qui sont en mesure de le faire, pour ceux qui ne le peuvent pas : proposer une solution portée par la collectivité, et qui est celle d'un programme d'entretien du bocage.

Bocage :

Pierre Vieilleville (LTC) précise que la gestion du bocage n'est pas seulement liée à la fibre, mais présente de nombreux intérêts : le bocage offre une protection contre le vent, régule les écoulements, limite l'érosion des sols, protège le bétail, épure les eaux, est une source de biodiversité, est une source de production de bois, et d'identité paysagère.

Un entretien doit être fait pour assurer notamment la visibilité routière, le passage des engins agricoles, le passage des réseaux... Le propriétaire est bien en charge de ses haies : il s'agit de revenir à des pratiques oubliées (bois de 9 ans).

Le Plan de Gestion proposé par le bassin versant repose sur un inventaire, la priorisation des réseaux routiers et établir un cycle (tous les 9 ans). Si la commune le fait à la place du propriétaire, elle se rémunère alors sur le bois coupé. Si les propriétaires souhaitent le faire eux-mêmes, LTC leur propose un accompagnement.

Alain Luco demande quelles sont les démarches pour intervenir chez un propriétaire privé, car une autorisation est nécessaire.

Pierre Vieilleville (LTC) précise que la mairie doit pouvoir prouver qu'elle a sollicité les propriétaires pour assurer l'entretien. Le Maire a pouvoir d'intervenir si les travaux ne sont pas faits. Ce sont les services administratifs des mairies qui assurent l'envoi des courriers aux propriétaires. Il appartient également de convenir avec les propriétaires que la commune récupèrera le bois en échange de l'entretien effectué par ses soins (ex : la commune de Plounérin, qui est maintenant autonome sur la gestion du bocage, enregistre une recette de plus de 6000 € / an de bois).

Bernard Fremery souhaite insister sur la bonne pédagogie des services de LTC pour que l'élagage ne se transforme pas en abattage, ce qui n'est pas le but recherché. Monsieur Pierre Vieilleville (LTC) rappelle qu'une commission bocage a été créée sur la commune et que celle-ci sera sollicitée pour accompagner ce plan de gestion. Par ailleurs, cela va dans le sens de l'évolution de la PAC : aujourd'hui un exploitant agricole doit justifier de la même surface de haie ; de plus, entre le 31 mars et le 1^{er} septembre ou 1^{er} octobre (selon dérogation) l'abattage d'arbre est interdit.

Alain Luco demande si les travaux pourraient être réalisés par l'intercommunalité.

La gestion du bocage pourrait évoluer vers des chantiers communautaires, cette décision appartient aux élus.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer :

- Est-ce que le Conseil Municipal souhaite poursuivre la démarche de déploiement de la fibre optique, et lancer l'étude sur le bocage (gratuite) ?
- Est-ce que le Conseil Municipal valide la proposition de prendre contact avec Orange concernant l'entretien des poteaux téléphoniques et tenter d'obtenir une compensation ?

Accord à l'unanimité sur ces deux questions.

2. Vestiaires du stade de football de La Roche-Derrien

Présentation du projet par l'architecte Blandine Houssais.

Les vestiaires actuels sont à mettre aux normes, notamment pour se conformer à la montée en régional de l'USPR. Les vestiaires actuels ne permettent pas d'accueillir convenablement deux équipes ; de plus, ils contiennent de l'amiante, ce qui rend la rénovation plus onéreuse que de construire un nouveau bâtiment.

Le bâtiment prévu est simple : les entrées donnent toutes côté stade. Bâtiment en parpaings, isolation thermique prévue par l'extérieur et ossature bois sur façade principale. Un petit auvent est prévu pour s'abriter. Les portes sont métalliques et les fenêtres en hauteur pour assurer une lumière naturelle et une ventilation.

Surface totale : 115 m² / intérieur : 90 m².

Le coût total de 129 907.80 € HT, soit 155 889.36 € TTC comprend le bâtiment, 14 douches, toilettes, miroirs, lavabos...

Romain Garel s'étonne du coût pour un bâtiment aussi simple.

Blandine Houssais (architecte) dit que le coût au m² est de 1100 €, en comparaison pour un logement social on est à 1300 € le m². Par ailleurs, ce qui coûte cher dans une construction, ce sont les équipements de cuisine et salle de bains : ici nous avons 14 douches, plusieurs WC, lavabos...

Arnaud Pariscoat ajoute que les bâtiments publics, soumis aux normes et contraintes des ERP (établissements recevant du public), voient leurs coûts augmenter par rapport à une maison individuelle.

Arnaud Pariscoat rappelle que le devis est une estimation et qu'il peut y avoir de bonnes surprises lors de la consultation des entreprises.

Alban Riou signale que le projet de rénovation des vestiaires de Lézardrieux est plus élevé.

Gérard Thirion demande quel serait le comparatif avec un pré-fabriqué ? Arnaud Pariscoat répond que cela peut être vu dans la consultation, mais attention, le terrain se situe en limite de la zone soumise à l'avis des Bâtiments de France.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour lancer la consultation sur ce projet.

Pour : 27

Contre : 2 (P. Le Goas, Y. Savidan)

Abstention : 0

3. Approbation des comptes rendus des conseils municipaux de 2019

L'ensemble des conseillers ont été destinataires de l'ensemble des comptes rendus des conseils municipaux de 2019.

Monsieur Le Maire demande s'il y a des remarques / observations sur ces comptes rendus.
Pas de remarques.

Monsieur Le Maire propose de procéder à un vote global.

Le Conseil Municipal approuve les comptes rendus des conseils municipaux de 2019 (de janvier à septembre inclus) :

- 28 pour
- 0 contre
- 1 abstention : P. Le Goas

Jeunesse – Ecole – Restaurant scolaire

4. Conseil Municipal des jeunes

Yves Le Diuzet, adjoint aux affaires scolaire, présente le résultat de l'élection du Conseil Municipal des Jeunes qui a eu lieu le jeudi 17 octobre.

Le premier conseil municipal des jeunes se réunira le 18 novembre à 17h30 à la mairie déléguée de La Roche-Derrien.

Jean-Louis Even et Yves Le Diuzet soulignent que l'élection s'est très bien passée et que la proposition plaît. Les jeunes élus sont déjà force de proposition.

NOM	PRENOM	COMMUNE DELEGUEE
BILLON	Titouan	La Roche-Derrien
BOURE ABDOU	Elwena	Pommerit-Jaudy
CATHELINE BERNUS	Louarn	Pommerit-Jaudy
COATANROC'H	Léna	La Roche-Derrien
DE WAZIERES	Marin	La Roche-Derrien
DEHUZ	Mehdi	La Roche-Derrien
ETIENNE	Maiwenn	Pommerit-Jaudy
ETIENNE	Morgane	Pommerit-Jaudy
FEROUI	Younès	Pommerit-Jaudy
GUILLERM	Manon	La Roche-Derrien
OLLIVIER	Mao	Pommerit-Jaudy

GUILLOT DE SALLEE	Louis	La Roche-Derrien
GUENEGOU	Simon	Pommerit-Jaudy
ANDRE	Noa	Pouldouran
COLIN	Angel	Hengoat

5. Activités Décembre et Janvier

- Retour sur la boum du mois d'octobre : bonne participation, environ 50 enfants présents.

14 décembre : Après un Marché de Noël d'initiative privée à Pouldouran, un concert de l'école de musique communautaire de Tréguier aura lieu à 18h, à l'église de Pouldouran (Organisé par la commune).

22 décembre : spectacle de Noël à 15h à la salle des fêtes de Pommerit-Jaudy, suivi d'un goûter.

Une sortie à la patinoire sera programmée début janvier.

6. Demande de participation aux frais de fonctionnement du RPI

Demande faites aux communes ne possédant pas d'école sur leur territoire ; barème établi par la Préfecture.

La commune accueille des enfants de Troguéry : la participation pour l'année 2018-2019 s'élève à 530 €.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des présents.

7. Equipements écoles RPI LRD/PJ

Jean-Louis Even rappelle à tous les conseillers l'inauguration du nom de l'école de La Roche-Derrien « Ecole Yvon Le Men » ce samedi 9 novembre à 11 heures.

Equipement : présentation de la cabane « La Maison de Ninon »

Rappel : l'ancienne cabane n'était plus aux normes. Le choix d'un remplacement s'est fait avec les enseignants et a été également vu en commission cadre de vie.

Le coût de la cabane est de 1478 € HT. Ce coût est intégré au devis global des équipements de loisirs – point n° 16 de l'ordre du jour. Le Conseil Municipal sera amené à se prononcer lors de ce point.

8. Aménagement du restaurant scolaire & cuisine centrale

Présentation du devis pour le remplacement de la chambre froide de la cuisine centrale

Arnaud Pariscoat demande aux conseillers de se prononcer sur l'estimation haute à 2070 € HT, dans le cas où il ne serait pas possible de récupérer les glissières du modèle actuel.

Par ailleurs, il ajoute qu'il reste une chambre-froide à Pommerit-Jaudy : si elle correspond aux normes de la cuisine centrale, il n'y aura alors pas d'acquisition d'une nouvelle chambre-froide. Il faudra également prévoir des grilles supplémentaires pour 130 €.

Monsieur Le Maire demande aux conseillers de se prononcer.
ACCORD à l'unanimité des présents.

Devis mobilier restaurant scolaire :

Le restaurant scolaire accueille tous les jours 85 enfants, plus les élèves de l'école privée (confirmer le nombre).

Le mobilier est vétuste et non-adapté. Afin d'éviter des troubles musculo-squelettiques chez certains agents, notamment liés à la manipulation des chaises qui sont particulièrement lourdes et qui nécessitent plusieurs manipulations chaque midi (nettoyage entre les services).

De la même manière, les tables sont des tables de 4 où les enfants mangent à 6, avec 2 enfants à chaque bout de table ce qui gêne le passage dans les allées. Proposition d'achat de tables de 6 qui permettront de libérer les allées pour le passage des chariots.

Un test a été fait avec du mobilier prêté par d'autres communes. La proposition présentée est celle ayant retenue l'avis des agents.

Arnaud Pariscoat propose de renouveler le mobilier pour moitié et de voir à l'usage s'il y a des ajustements à prévoir avant de remplacer l'intégralité du mobilier.

Le devis est de 5323 € HT. Jean-Louis Even rappelle que la somme initialement prévue au budget était supérieure.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.
ACCORD à l'unanimité des présents.

9. Tarifs repas restauration scolaire

Jean-Louis Even rappelle aux membres du Conseil Municipal la circulaire de la Préfecture concernant la mise en place d'une tarification sociale dans les cantines, dont les conseillers ont tous été destinataires.

Pour être éligible au dispositif de soutien de l'Etat, il faut :

- Etre éligible à la Dotation de Solidarité Rurale, ce qui est le cas de La Roche-Jaudy
- Disposer d'une tarification sociale d'au-moins 3 tranches, et dont le tarif pour la tranche la plus basse ne doit pas dépasser 1€ par repas.

L'Etat reversera alors aux communes 2€ par repas, pour chaque repas pris n'excédant pas 1€.

Actuellement, le dispositif s'adresse uniquement aux élèves de l'école élémentaire publique et privée. Suite aux diverses interpellations, la mesure devrait être étendue aux élèves de maternelles à compter du 01 janvier 2020. Présentation par Jean-Louis Even d'un tableau de simulation : voir page suivante.

Les critères de quotients familiaux ont été définis après calcul sur le simulateur de la CAF. La première tranche a été définie d'après la simulation pour un couple, avec des revenus légèrement supérieurs au SMIC (1500 € / net chacun) et avec 1 enfant (pas d'allocation familiale) : le quotient serait aux alentours de 1100. Aussi la première tranche proposée définit un QF de 1200 afin de toucher un maximum de familles, et d'offrir une aide à des ménages dont le niveau de revenus ne leur permettent pas de bénéficier d'aides et qui peuvent être également sujets à certaines difficultés financières.

Si la mesure ne concerne que les primaires :

RPI PJ/LRD							
Elèves	LRJ	ext	total R				
	2,6	3,6					
	170	20					
190	442	72		par jour			
	60996,0	9936,0	70932,0	par année scolaire			138

QF		1200		1500		sup 1500		élèves	cantine
tarif		1 €		2 €		2,60 €			
maternelle		36		12		5		61	53
		36,0 €		24,0 €		13,0 €			
primaire		82		30		25		137	137
		82,0 €		60,0 €		65,0 €			
sous total		118,0 €		84,0 €		78,0 €			280,0 €

Etat 2€		164 €	
par an		22 632 €	

par an 38 640,0 €

soit plus Etat 61 272,0 €

A charge 9 660,0 €

POULDOURAN				toata/J	toati/an	
4	2	1				nbre élèves
1,60 €	0,60 €	0 €				subv
6,40 €	1,20 €	0,00 €	7,60 €		1 048,80 €	

par enfant 220,8

économie famille 26054,4

Si la mesure concerne également les maternelles :

RPI PJ/LRD							
Elèves	LRJ	ext	total R				
	2,6	3,6					
	170	20					
190	442	72		par jour			
	60996,0	9936,0	70932,0	par année scolaire			138

QF		1200		1500		sup 1500	
tarif		1 €		2 €		2,60 €	
maternelle		36		12		5	
		36,0 €		24,0 €		13,0 €	
primaire		82		30		25	
		82,0 €		60,0 €		65,0 €	
sous total		118,0 €		84,0 €		78,0 €	280,0 €

Etat 2€		236 €	
par an		32 568 €	

par an 38 640,0 €

soit plus Etat 71 208,0 €

A charge -276,0 €

POULDOURAN				toata/J	toati/an	
4	2	1				nbre élèves
1,60 €	0,60 €	0 €				subv
6,40 €	1,20 €	0,00 €	7,60 €		1 048,80 €	772,80 €

par enfant

Ce qui ressort de la simulation faite est que, dans le cas où les élèves de maternelles seraient intégrés au dispositif, le coût est presque nul pour la commune (772.80 €). Dans le cas où seuls les élèves de l'élémentaires sont concernés, le coût est d'environ 10 000 € pour la commune.

L'économie globale réalisée par les familles est de 30 000 €.

Romain Garel demande si l'Etat versera quand même l'aide même si le repas n'est pas facturé plus de 3€ ?
Oui, car l'Etat a estimé un coût moyen de facturation par les collectivités, sachant que le repas leur coûte en moyenne aux alentours de 7€, les collectivités proposent déjà des tarifs bien en-dessous du coût de revient.

Jean-Louis Even demande aux conseillers leurs avis sur les tranches proposées.

Guillaume Colin dit que si le souhait est de toucher 50% des effectifs, on peut rester sur un QF de 1200 pour la première tranche, sachant qu'en appliquant la mesure au 1^{er} janvier, le conseil peut toujours réajuster les tranches au mois de décembre en fonction des retours des familles.

Par ailleurs, on note que plus il y a de familles concernées par la mesure, moins cela coûte à la commune.

Alban Riou demande jusqu'à quand l'aide de l'Etat est annoncée ?

Le gouvernement garantit le maintien de la mesure jusqu'en 2022 (fin du mandat). La commune est libre de faire marche arrière quand elle le souhaite.

Il est possible que certains enfants ne déjeunent pas à la cantine, mais qui s'inscriraient avec un tarif à 1€ / repas. Par ailleurs, il y a des impayés sur la commune, des factures plus légères nous permettraient peut-être d'avoir moins d'impayés.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer :

ACCORD à l'unanimité pour mise en place d'une tarification sociale à compter du 01/01/2020 et jusqu'au 31/12/2022.

ACCORD à l'unanimité sur les tranches telles que présentées ci-dessus

Tarifs des « extérieurs » :

Monsieur Le Maire précise qu'il convient aussi de délibérer sur les tarifs pratiqués pour les enfants ne résidant pas sur la commune. Le tarif actuel est de 3.60 € par repas.

3 propositions :

1. Appliquer les mêmes tarifs à tous : c-à-d appliquer aussi aux « extérieurs » les tarifs votés précédemment pour les enfants de la commune ;
2. Appliquer également les tarifs de la commune aux enfants dont les parents travaillent à La Roche-Jaudy
3. Garder le tarif à 3.60 € pour les « extérieurs »

Monsieur Le Maire demande aux conseillers si ceux-ci sont favorables à la proposition 3 : celle-ci ne recueille aucun vote.

Monsieur Le Maire demande aux conseillers si ceux-ci sont favorables à la proposition 2 : 4 voix pour

Monsieur Le Maire demande aux conseillers si ceux-ci sont favorables à la proposition 1 : 24 voix pour

1 abstention.

10. Point sur le compte-rendu de la commission « Cadre de Vie »

Présentation par Miche LE ROUX

Actions à mettre en place suite aux réunions avec la population et rencontre avec la population

Durant les mois d'avril et mai, nous avons organisé six rendez-vous avec les habitants de La Roche-Jaudy. Le but de ces points d'échanges était de leur présenter les projets de la commune nouvelle (achats groupés, site internet, parcours de santé), ainsi que l'agenda des futurs évènements. Puis dans un second temps, les habitants avaient la parole pour exprimer leurs ressentis suite à la fusion des communes mais ils ont également pu nous faire part de leurs remarques, suggestions et doléances afin d'améliorer leur quotidien.

Lors des manifestations diverses et rencontres sur le territoire de La Roche-Jaudy, nous avons également pu être à l'écoute des demandes de la population.

Animaux

Chiens et chats
en divagation

Contractualisation avec l'association 30 millions d'amis. La convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis permet une prise en charge de 50 % du coût de l'identification et de la stérilisation dans la limite de 60 euros TTC pour un mâle et de 80 euros TTC pour une femelle.

Pour les chiens, nous avons un contrat avec la fourrière « Le Passage » de Langoat.

Déjections canines

Les propriétaires d'animaux de compagnie doivent ramasser les déjections sur la voie publique et les caniveaux. Des panneaux sont en cours de réalisation.

Préconisation : mettre des rouleaux de sacs à crottes biodégradables à la disposition des particuliers dans les mairies et affichage « Déjections canines ».

Panneau réalisé par la mairie de Trebeurden



Voie publique

Entretien des trottoirs

Les employés communaux essaient de passer régulièrement pour tondre ou désherber. Selon certains habitants, ce n'est pas suffisant. L'engagement zéro produit phytosanitaire demande davantage de temps pour réaliser ces tâches, ainsi nous demandons aux habitants une petite aide en entretenant autant que faire se peut les quelques mètres de voie publique devant leur propriété (mousse, mauvaises herbes, etc).

Des aménagements vont faire l'objet de devis.

Futurs aménagements

Les aménagements ou réaménagements des lotissements sont maintenant faits **en consultant les services techniques** afin de choisir des solutions faciles d'entretien.

Entretien des routes Une campagne pour reboucher les trous indiqués par les habitants ainsi que ceux remarqués par les équipes techniques a été réalisée durant le mois de mai. En cas de dégradation constatée sur une route, il faut nous le signaler en mairie.

Élagage Certains arbres sur la voie publique gênent. Comme tous les ans une campagne d'élagage et d'abattage va avoir lieu.

Campagne d'élagage occasionnée pour passage fibre optique et gestion durable du bocage. A la charge de la commune sur domaine public et à la charge du particulier sur domaine privé.

Achat d'un broyeur : Broyage des déchets végétaux et réutilisation du copeau obtenu en paillage

Sécurité

Vitesse Nous mettons en place régulièrement des aménagements pour limiter la vitesse ou faire ralentir les voitures. Peu de solutions ont un effet dissuasif. Aménagements côte de Bellevue, projet Rue du Stade, Quai des Goëmoniers. Ecluses (voir avec CD)

Radars Projet d'achat de plusieurs radars fixes et de 2 ou 3 radars mobiles (2 000 € chaque) ; acquisition éligible aux amendes de police.

Pistes cyclables Traçage au sol, à prévoir dans les aménagements futurs, circuit entre communes déléguées et fléchage avec l'appui de LTC.

Rue du chef du pont En cours

Abris bus En cours

Loisirs

Bancs, tables Matériel reçu, sera bientôt mis en place.

Passerelle Réalisée pour avril. Interdit avant. Passerelle métallique habillée de bois. Accès aux PMR. Autorisation de travaux obtenue. Maîtrise d'ouvrage LTC. Panneau explicatif à mettre en place.



Modules exercices EHPAD Pour répondre à la demande de certains habitants, nous envisageons de mettre en place quelques modules d'exercice à proximité de l'EHPAD. Ces derniers serviront notamment aux résidents de l'EHPAD afin de travailler leur condition physique.

Proposition : 2 barres parallèles, à valider avec l'ergothérapeute.

Divers

Maisons abandonnées	Les maisons abandonnées qui sont en friches peuvent occasionner une gêne pour le voisinage notamment en lotissement. En cours. Possibilité d'engager une procédure d'insalubrité.
Internet	Fibre. L'accès à internet peut être de piètre qualité chez certains habitants en bout de ligne. Le projet haut débit devrait résoudre ce problème dans les années à venir avec le déploiement de la fibre optique. Le site internet de Mégalis Bretagne détaille le plan de déploiement de la fibre découpé en 3 phases. Une partie de la commune sera connectée durant la Phase 2 (2020-2023) une autre partie durant la phase 3 (2023-2026). https://www.megalisbretagne.org/jcms/mw_18542/phase-2-2019-2023 Il est même possible de suivre le déploiement maison par maison pour les communes en déploiement via ce site : http://www.thdbretagne.bzh/pratique/cartographie/
Mobile	Des problèmes de couverture mobile nous ont été remontés. A notre niveau, nous n'avons malheureusement pas beaucoup de pouvoir. Le site internet suivant, mis en place par l'ARCEP, permet de connaître la couverture mobile de chaque opérateur sur le territoire. https://www.monreseau mobile.fr/ En cas de très mauvaise couverture mobile, il y a la solution Femtocell. C'est une petite antenne mobile à raccorder à sa box internet. Il faut contacter son opérateur mobile pour avoir plus d'informations à ce sujet.

AMENAGEMENTS DIVERS

Suggestion de boîtes à livres sur le territoire de Pouldouran

AMENAGEMENT DU TERRAIN ARRIERE DE LA SALLE DES FETES

Travaux

-mise en place d'une clôture rigide entre chez Mme Fournis et le terrain communal suite à l'engagement de la commune de Pommerit-Jaudy. 1 942.00 euros HT

-sécuriser l'accès au terrain arrière (côté rue de l'école) 2 098.00 euros HT

-sécuriser le fond du terrain à cause de la profondeur de la servitude (réalisation éventuelle par les ST)

ENGAZONNEMENT AIRE DE JEUX ST-ANTOINE

Réalisée par les Pépinières du Jaudy pour la somme de 2 274.00 euros HT

AMENAGEMENT ENTREES d'AGGLOMERATION

Préconisation de plantations -agapanthes
-hortensias
-bulbes

CIMETIERES

Travaux d'enherbement effectués
2^{ème} phase de semis à venir

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Jardins partagés (derrière le Crédit Agricole de LRD)

Création d'une association sur le territoire au cours des mois oct-Nov.> **AG 30 NOV 10h30 à**

La Maladrerie

Jardins mixtes : jardin ouvrier/jardin partagé

Travail sur la qualité de l'Air dans les bâtiments publics

Equipement des salles des fêtes en vidéoprojecteurs

11. Actualisation des dossiers « Rue du Stade – PJ » et « Quai des Goémoniers – P »

Rue du stade : Réactualiser l'étude avec les services techniques, LTC, les services du Département et les habitants. Un test de chicane va être fait d'ici environ 15 jours pour mesurer le ralenti des véhicules ; un radar pédagogique sera peut-être ajouté à cette phase de test.

Coût prévisionnel : 390 000 HT.

Ce projet est plus avancé que les autres : il s'agit de lancer l'inspection des réseaux pour être prêts en début d'année, notamment pour faire des demandes de subventions.

Quai des Goémoniers : ce projet demande à être revu un peu plus précisément. Les services du Département nous interrogent sur l'étranglement et sur les barrières. Sur la commune déléguée de Pouldouran, l'avis des Bâtiments de France est obligatoire. Rien ne pourra se faire sans leur accord : proposition de leur soumettre le dossier pour avoir une orientation.

Une subvention des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne est possible.

Monsieur Le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le devis de l'Etude préalable de Lannion Trégor Communauté, et demande l'autorisation de demander des subventions.

ACCORD à l'unanimité.

12. Pré-étude Côte de Bellevue et Rue de l'Armor

Projet de création d'une voie douce Côte de Bellevue, Rue de l'Armor vers Saint-Antoine, ainsi qu'une voie douce de Kerhamon vers Saint-Antoine. Projet de relier les deux aires de jeux (Kayak et Saint-Antoine).

Monsieur Le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le devis de l'Etude préalable de Lannion Trégor Communauté.

ACCORD à l'unanimité.

13. Pré-étude lotissement « Les Sorbiers »

Le lotissement est vieillissant et la demande des habitants concernant sa réhabilitation est régulière. Il est donc important d'effectuer une étude pour en évaluer les coûts.

Monsieur Le Maire présente le devis pour une étude préalable par Lannion-Trégor Communauté, et demande aux conseillers de se prononcer.

ACCORD à l'unanimité.

14. Achats de radars pédagogiques et demandes de subventions

Point présenté par Guillaume COLIN.

Radars pédagogiques : branchement possible sur secteur, mais aussi équipés de panneau solaire & batterie.
Radars fixes ou amovibles. Possibilité d'éteindre l'écran tout en continuant à mesurer la vitesse (sur clé USB) : voir si cela a un impact sur le comportement des automobilistes.

Alban RIOU dit que sur le Quai des Goémoniers il faudrait un vrai radar, pas un radar pédagogique, qui ne changera pas les choses.

Hervé LINTANF répond que lors du comptage qui a été fait, la majorité des véhicules roulent entre 40 et 50 km/h. Les études prouvent que le radar pédagogique tend à faire lever le pied, car on constate des changements de comportement quand l'écran du radar est éteint.

Jean-Louis EVEN précise que les radars pédagogiques, via les relevés faits, peuvent aussi orienter les forces de police si besoin (heures et lieux).

Présentation de deux devis :

Prix à l'unité : 1886 chez Unicité / 1195 € chez Net Collectivités :

Monsieur Le Maire demande aux conseillers de se prononcer :

-ACCORD à l'unanimité pour le devis de Net Collectivité, d'un montant de 13 145 € HT, pour 11 radars pédagogiques ;

Monsieur Le Maire demande aux conseillers l'autorisation de demander la subvention aux titres des amendes de police :

-ACCORD à l'unanimité

15. Panneaux entrées de ville et demande de subventions

Panneaux d'entrée de ville Nom de la commune / Commune déléguée de La Roche-Jaudy ; en français et en breton.

La mise en place des panneaux sera faite gratuitement par le département, le coût des panneaux est à la charge de la commune.

Il est possible de demander un fonds de concours auprès de LTC pour 30% du montant.

Monsieur Le Maire demande aux conseillers l'autorisation de solliciter le fonds de concours auprès de Lannion Trégor Communauté.

-ACCORD à l'unanimité.

16. Equipement de loisirs : Chapelle Saint-Antoine, base du Prajou et Ehpad

Devis jeux :

Le devis a été réalisé par la société ALTRAD MEFRAN auprès de laquelle la commune a déjà acheté les équipements de jeux installés cet été sur les 4 communes déléguées. La société nous accorde une remise importante au vu de tout ce qui a déjà été commandé.

Montant total du devis : 10 728 € HT ; comprenant le filet « La Canadienne » ; la « Maison de Ninon » - pour l'école Y. LE MEN – La Roche-Derrien ; le toboggan « Perroquet » ; le portique « Maxi bois » et pancarte « âge d'utilisation » ; structure « portique simple ».

Monsieur Le Maire rappelle qu'il faut prévoir également les travaux d'implantation pour un estimatif entre 7000 et 8000 €.

Marie-France JEGOU signale que l'aire de jeu d'Hengoat a été installée directement sur le sol : à voir si ce n'est pas trop compliqué pour l'entretien.

Arnaud PARISCOAT dit qu'il faudrait signaler l'existence de cette aire de jeu à l'ALSH de LTC qui correspond à la tranche d'âge des jeunes, ce qui permettra de la faire connaître aux familles via les enfants.

L'aménagement sera finalisé avec le verger dans les prochains mois.

Monsieur Le Maire demande aux conseillers de se prononcer :

-ACCORD à l'unanimité.

Devis engazonnement – Saint-Antoine, Pommerit-Jaudy

Devis réalisé par les Pépinières du Jaudy pour un montant de 2773.39 €HT.

Monsieur Le Maire demande aux conseillers de se prononcer :

-ACCORD à l'unanimité.

17. Aménagements paysagers et aménagements urbains « Le Rest »

Présentation des devis réalisés par les services de Lannion-Trégor Communauté pour les aménagements urbains ; et par Breizh Garden pour les aménagements paysagers.

Monsieur Le Maire rappelle que le budget initial du projet avait été estimé aux alentours de 65 000€ ; les devis actuels réduisent le coût à 35 000 € pour le même projet.

Devis aménagement urbain : 16 415.51 € HT / 19 698.61 € TTC

Devis aménagement paysager : 12 623.33 € HT / 15 147.99 € HT

Monsieur Le Maire demande aux conseillers de se prononcer :

-ACCORD à l'unanimité.

18. Aménagement de l'arrière de la salle des fêtes de Pommerit-Jaudy

Présentation du devis de Breizh Garden pour la mise en place d'une clôture à la salle des fêtes pour un montant de 7726.50 € HT / 9271.80 € TTC.

Monsieur Le Maire demande aux conseillers de se prononcer :

-ACCORD à l'unanimité.

19. Travaux salle des fêtes de La Roche-Derrien

Point reporté au prochain Conseil Municipal.

De nouveaux éléments techniques nous ont encore été transmis ce matin avec de nouveaux devis, notamment pour le chauffage.

Il est nécessaire de refaire le point et d'obtenir l'ensemble des éléments techniques avant présentation de ce projet.

20. Contrat groupe assurance statutaire

Présentation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion.

3 choix sont possibles au niveau de la franchise : 10 jours, 15 jours ou 20 jours ; sachant que pour les contrats relevant de l'IRCANTEC la franchise est de 10 jours.

Une simulation de coût a été réalisée suivant chacune des propositions.

Les agents sont-ils remplacés lors des arrêts maladies ? Cela dépend des services, pour l'école et la cantine, oui car il y a un niveau d'encadrement à respecter. Le remplacement n'est pas immédiat sur les autres services.

Monsieur Le Maire propose aux conseillers de se prononcer sur une franchise de 10 jours :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 3

21. Décisions modificatives

Monsieur Le Maire explique le besoin de voter des décisions modificatives :

- Le budget prévu pour l'alimentation, bien qu'il soit pour l'instant respecté, risque d'être juste pour aller jusqu'à la fin de l'année. Les denrées alimentaires sont le poste principal et la matière première de la cuisine centrale. L'augmentation du budget prévu de 10 000 € permettra de clôturer l'année 2019
- Augmentation nette des dépenses de maintenance
- Section d'investissement : pour les travaux du cimetière de Pommerit-Jaudy (1^{ère} tranche), une partie prévue en investissement a été refusée, il convient donc de passer cette somme en fonctionnement.

Section d'investissement

Compte	Objet	Dépenses
1641	Remboursement de K	4 800.00
020	Dépenses imprévues	- 4 800.00
		0.00

Section de fonctionnement

Compte	Objet	Dépenses	Recettes
60623	Alimentation	10 000.00	
6156	Maintenance	22 000.00	
6228	Travaux cimetièrè PJ 1 ^{ère} tranche	13 000.00	
6534	Cotisations SS	- 10 000.00	
65541	Contributions diverses	- 25 000.00	
66111	Intérêts d'emprunt	4 800.00	
6688	Frais ligne de trésorerie	500.00	
6745	Subventions personnes dt privé	-5 300.00	
022	Dépenses imprévues	- 10 000.00	
		0.00	0.00

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les virements et inscriptions nouvelles de crédits conformément au tableau proposé ci-dessus.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

22. Durées des amortissements 2019 jusqu'aux élections municipales 2020

Point reporté au début d'année 2020 à la demande de la Trésorière.

23. Redevance d'occupation réseau gaz

Conformément aux articles L. 2333-84 et L. 2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'aux décrets n°2007-606 du 25 avril 2007 et 2015-334 du 25 mars 2015, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Est présenté au Conseil Municipal les éléments de calcul déterminant cette redevance à 387 € pour l'année 2019.

Monsieur Le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer :

-ACCORD à l'unanimité.

24. Demandes de subventions (CPRB et Conseil Régional) pour l'aménagement du Bourg de Hengoat

Les travaux pour l'aménagement du Bourg de Hengoat devraient débuter fin novembre.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour solliciter les subventions du Conseil Régional et des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne.

-ACCORD à l'unanimité.

25. Lancement du marché côte de Bellevue / Park Bras

Monsieur Le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour le lancement du marché public.

-ACCORD à l'unanimité.

26. Marché classé sans suite : lot 1 chauffage école publique LRD

Le lot 1 de ce marché pour le local bâtiment a été infructueux.

Il est proposé de supprimer ce lot.

Arnaud Pariscoat précise que le local pourrait être fait à l'intérieur de l'école, il s'agirait alors d'un local technique et non d'une chaufferie.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour supprimer le lot 1 « local bâtiment » du marché précité :

-ACCORD à l'unanimité.

27. Demandes de subventions

Demande du Tregor FC – Tréguier.

Le principe est d'accorder une subvention seulement s'il n'existe pas de possibilité de pratiquer cette activité sur la commune. Cependant, l'école de foot de LRJ vient juste de se créer et ne couvre pas toutes les tranches d'âge. Il est proposé de ne pas léser le FC Trégor et de verser une subvention de 10 €/ enfant, soit 300 €.

Monsieur Le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 1 (A. RIOU)

28. Présentation du rapport annuel du syndicat d'eau de Kerloazec

Présenté par Christian Lescouarc'h

Rapport annuel de Kerloazec (2018)

Volumes :	2016	2017	2018
Volume mis en distribution	328.050m3	321.158m3	332.545 m3 (+3.5%)
Volume relevé aux compteurs	244.706m3	242.077m3	241.025 m3 (-0.4%)
Rendement technique du réseau	75.6%	76.4%	73.5%

Le rendement de réseau est en très net repli. *Cette très mauvaise performance, qui peut éventuellement s'expliquer (pas excuser) par certains mouvements de personnel, a fait l'objet d'un rappel au règlement auprès de Véolia, notre prestataire.*

Consommation, Prix :

Le nombre d'abonnés est passé en 2018 de 2.906 à 2921 soit +0,52%.

Consommation moyenne par abonné domestique : 76 m3.

Le prix de l'eau (hors assainissement) en 2018, à consommation égale, augmentera par rapport à celui de 2017 de 0.72% ; Cette augmentation est la conséquence de l'indexation des tarifs du contrat d'affermage, la part syndicale n'a pas subi d'augmentation.

Je rappelle que pour un volume consommé de 120 m³ la facture globale est d'environ 730€ (pour le territoire de l'ex SIDPAR). Sur ce total la part eau (syndicat, gestionnaire et SDAEP), représente 250 € soit environ 34% du montant total de la facture.

Sur ce montant la part du syndicat de Kerloazec (116.14€) est de 47% de la part eau (16% de la facture globale). Hormis ses frais de fonctionnement (environ 6%) la totalité de cette somme est affectée au renouvellement et à l'amélioration du réseau.

La totalité du volume est achetée au syndicat de production de Kerjaulez. Cette eau est à 100% d'origine souterraine et d'excellente qualité.

Réseau, Travaux :

Véolia a procédé à la détection & la réparation de 45 fuites sur réseau, au renouvellement ou au financement du renouvellement de 35 branchements ainsi que de 143 compteurs d'abonnés.

Le syndicat de Kerloazec a procédé au renouvellement de 3.960 mètres de canalisation représentant 1.65 % du réseau (240 km)

La longueur de réseau renouvelée au cours des 5 dernières années est de 15,390 km de conduite soit 6.41% du réseau. L'objectif qui était le mien en début de mandat de renouveler annuellement 1.25% du réseau est atteint (moyenne annuelle de 1.3% sur les 5 dernières années).

Pour ce qui concerne plus précisément la Roche Jaudy la conduite en fonte de la Venelle des Anglais a été remplacée. Les conduites du bourg de Hengoat concernées par les travaux de rénovation du bourg ont été renouvelées cette année.

Le transfo électrique de l'usine désaffectée de Kerloazec contenant du pyralène a été enlevé cette année.

29. Marché de Pommerit-Jaudy : organisation communale

André Le Moal explique que les commerçants présents souhaitent continuer mais l'organisation sous forme associative est trop lourde et le Président ne peut pas gérer cette organisation.

La proposition est de passer à une organisation communale : il y a un volet administratif à gérer (emplacement, règlement...) ; néanmoins celui-ci est déjà existant sur les autres communes déléguées et est transposable à Pommerit-Jaudy.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour une organisation communale du marché de Pommerit-Jaudy :

-ACCORD à l'unanimité

30. Classement des archives

Un archivage a été réalisé par le CDG 22 sur les communes déléguées de La Roche-Derrien (en 2018) et Pouldouran (en 2017). Cependant, cette dernière est à court de place.

L'archivage sur la commune de Hengoat a été réalisé en 2010 ou 2011 : il faudrait procéder au classement des nouvelles archives. La question du local est également problématique (humidité).

Aucun archivage (recollement) n'a été effectué sur la commune de Pommerit-Jaudy.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de solliciter le Centre de Gestion 22 pour des devis sur le classement et la réorganisation des archives au niveau de la commune nouvelle :

-ACCORD à l'unanimité.

31. Achat d'un véhicule d'occasion pour la banque alimentaire

Présentation par Jean-Luc Meur.

Le véhicule utilisé par la banque alimentaire (Partner) est trop petit et nous recevons encore de nouvelles inscriptions.

Proposition d'achat d'un Renault Trafic d'occasion pour 3800 €.

Ce véhicule servira à l'ensemble de la commune.

Patricia Le Goas demande combien il y a de bénéficiaires de la Banque Alimentaire ?

Il y a environ 20 familles inscrites, des personnes seules mais aussi des familles avec 2 ou 3 enfants. Il y a beaucoup de mouvements, 2 nouvelles familles viennent d'être inscrite et il y a un nouveau rdv demain.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer :

-ACCORD à l'unanimité.

32. Santé : lancement atelier « bien se nourrir »

Présentation par André Le Moal

La Commune de la Roche-Jaudy met en place avec l'association « Prévention santé 22 » un atelier nutrition.

1^{ère} réunion le lundi 6 janvier à 14 h 30 à la mairie de Pommerit-Jaudy. Réunion d'information et d'inscription.

Coût : 20 euros par participant pour 9 séances. 1^{ère} séance le lundi 13 janvier et dernière le 23 mars (pas d'atelier durant les vacances de février).

Atelier ouvert à tous les retraités. Durée des séances, 2 h 30 entrecoupée par une pause et un goûter. Groupe de 8 à 12 personnes.

Le contenu des ateliers :

- Pourquoi je mange
- Le plaisir au bout de la fourchette
- Mon équilibre alimentaire, une histoire de famille
- Rythme et diversité, le secret de l'équilibre alimentaire
- Mes choix pour bien manger
- Je deviens un consommateur averti
- Les secrets de mon assiette
- Alimentation et activité physique, mes atouts santé
- Manger, bouger, mon accord parfait

Renseignements à la mairie de POMMERIT-JAUDY AU 02.96.91.35.66

33. Informations et questions diverses

Dates :

- 11 novembre : cérémonie et repas
- 22 novembre : commission de contrôle des listes électorales, à 14h à Pommerit-Jaudy
- 27 novembre : réunion des associations pour leur programmation annuelle. Rappel : les demandes de subventions doivent être transmises à la mairie avant le 6 décembre.
- 29-30 novembre : collecte Banque Alimentaire. Les bénévoles peuvent s'inscrire auprès de Karine à l'accueil de la mairie déléguée de La Roche-Derrien ou de Claudette ;
- 3 décembre : commission territoriale LTC à la salle des fêtes de Trézény
- 12 décembre : Conseil Municipal à 18h30 à La Roche-Derrien, suivi d'un pot ;
- 13 décembre : repas des agents

Information restauration et rénovation des statues de la chapelle de Pommerit-Jaudy :

L'atelier de restauration est venu chercher les statues le 5 novembre. Les travaux devraient durer environ 1 an.

Information sur la journée du 25 novembre :

Journée de soutien contre les violences faites aux femmes. La Commune s'associe à l'association Soroptimist et éclairera les clochers en orange pendant 15 jours à compter du 25/11.

Un rassemblement est prévu à Tréguier le 25 novembre : venir avec quelque chose d'orange.

Information sur la réunion du Pôle du Haut-Trégor (LTC) qui aura lieu le mardi 3 décembre à 18h à Trézény, l'ensemble des conseillers sont conviés.